

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 11 MARS 2014 A 20 H 30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Quatorze, le **11 MARS 2014 A 20 H 30**

Extrait affiché le :
12 Mars 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.HUMBERT.

1^{ère} séance 2014.

Présents : M. HUMBERT Michel, Maire, M. CAJELOT Jacques, Mme MICHEL Irène, M. THOMACHOT Jean-Claude, Mme LAVAL Christiane, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Adjoint. Mme ABSALON Janine, M. BOURQUIN Jacques, Mme MATTERN Geneviève, M. SALTZMANN Michel, M. PIERRON Joël, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme TRAXEL Carina, M. PIERRAT Benoît, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme DUPONT Virginie, M. BANSEPT Daniel, Mme LECOMTE Chantal, Conseillers Municipaux.

Objet : Article L2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales :
décisions prises par le Maire.

Absents : M. MOUGIN Patrice, M. POIROT Christophe, Conseillers Municipaux.

N°18/2014

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme GÉROME Line	à	Mme MICHEL Irène
Mme BOULANGER Annie	à	M. HUMBERT Michel
Mme FOURNIER Danielle	à	Mme LAVAL Christiane
Mme VITRY Stéphanie	à	M. CAJELOT Jacques
M. DE ANGELI Jean-Pierre	à	M. BANSEPT Daniel
Mme CHOPAT Brigitte	à	Mme LECOMTE Chantal

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Virginie.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil :

–n° 48/2013 portant ouverture d'une dépense et d'une recette d'un même montant (34 956 €) sur le budget Ville,

–n° 49/2013 portant virement d'une dépense imprévue de fonctionnement sur le budget bois,

–n° 1/2014 portant passation d'un avenant au marché des travaux de rénovation et de mise en conformité des feux tricolores : + 16 255.50 € HT pour la pose d'un nouveau réseau souterrain de câbles, le nouveau montant total du marché étant de 137 738 € HT,

–n° 2 et 4/2014 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 18 biens,

–n° 3/2014 portant conclusion de marchés à procédure adaptée (MAPA), d'une part pour des travaux d'embellissement (deux lots pour un montant total de 103 205 € HT), d'autre part pour la fourniture d'illuminations de fin d'année (coût de 11 783,38 € HT).

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,